



Accusé à tort de recel

Par **Rastard83**, le **15/10/2019** à **09:33**

Bonjour, je travaille dans une mairie dans le encombrants, j'ai récupérer un vélo dans une déchèterie et il s'avéré que ce vélo a été volé. j'ai été convoqué à la gendarmerie et ils m'ont dit que je suis accusé de recel. depuis quand nous sommes accusé alors que je l'ai récupéré dans une déchèterie. je suis accusé à tort. pouvez vous me dire ce que je peux faire? cordialement. Mr Di Sotto

Par **morobar**, le **15/10/2019** à **19:52**

Bonjour,

Vous exposez que vous pensiez le vélo "res nullius" car abandonné en déchetterie.

Ce n'est pas pour autant que vous aviez le droit d'en disposer, mais vous lavera du délit de recel d'objet volé.